

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 60

ABSTENTION : 3 CONTRE : 14 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	M. Roland PONSAA	
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anaïs BLANC	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Budget primitif 2015 - Budget principal et budgets annexes

**UN BUDGET PRIMITIF 2015 DE TRANSITION,
PREMIER BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON**

Sans revenir sur l'ensemble des éléments de contexte détaillés dans la note de synthèse du débat d'orientations budgétaires, il convient néanmoins de rappeler que le budget primitif 2015 du Grand Dijon constitue un « budget de transition ». Il s'agit en effet du premier budget de la nouvelle communauté urbaine, mais qui voit encore les communes intervenir conventionnellement pour le compte du Grand Dijon, avec remboursement du Grand Dijon, sur les champs de compétences transférés par arrêtés préfectoraux des 17 et 22 septembre 2014.

Cette transformation présente plusieurs conséquences sur le budget primitif (BP) 2015 récapitulées ci-après et rend difficiles les comparaisons avec le BP 2014 en raison du changement de périmètre de compétences du Grand Dijon.

A - UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ÉLARGI POUR LE GRAND DIJON

Les principales nouvelles compétences désormais exercées par la communauté urbaine sont, pour rappel, la compétence « voirie » et ses différents accessoires (signalisation, éclairage public de la voirie etc.), la compétence « parc et aires de stationnement », la compétence « concession de la distribution publique de gaz et d'électricité », ou bien encore la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal ».

Ces nouvelles compétences se traduisent par une modification du périmètre budgétaire du Grand Dijon portant exclusivement sur deux budgets :

a) **sur le budget principal** (hors bonification de la DGF et hors ajustement de l'attribution de compensation) :

- les dépenses réelles brutes de fonctionnement (hors recettes transférées) correspondant aux nouvelles compétences du Grand Dijon représentent environ **22,7 M€ au BP 2015** (hors subvention d'équilibre au budget annexe des parkings en ouvrage) ;
- les dépenses d'investissement afférentes aux nouvelles compétences représentent un peu plus de **15 M€** en fourchette large.

b) **le nouveau budget annexe des parkings en ouvrage** représente un volume budgétaire global, investissement et fonctionnement confondus, de **5,6 M€ en 2015** (dépenses réelles totales).

Malgré les conventions transitoires d'organisation avec les communes, c'est donc bien le Grand Dijon, désormais compétent, qui assume la charge financière des nouvelles compétences :

- en remboursant aux communes, pendant la période couverte par les conventions, les dépenses afférentes aux compétences transférées (que les communes exercent « pour le compte » du Grand Dijon) ; les recettes afférentes auxdites compétences étant quant à elles reversées par les communes au Grand Dijon ;
- en prenant en charge directement les dépenses dès lors que les conventions ne seront plus en vigueur (à partir de la fin du 1er semestre ou de la fin de l'année 2015).

B- LA CORRECTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Comme cela avait été présenté à l'occasion du Bureau communautaire et de la commission des Finances de décembre 2014, l'attribution de compensation (AC) va être ajustée en 2015 en deux temps :

- **une première évaluation provisoire** a ainsi été établie à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 23 janvier 2015, puis sera soumise à l'approbation du conseil communautaire du 12 février 2015 ;
- **une seconde évaluation définitive** sera ensuite effectuée dans le courant de l'année 2015, laquelle donnera lieu à un rapport définitif d'évaluation des charges transférées soumis à l'approbation de la CLECT puis à celle de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Au stade du budget primitif (BP) 2015, le montant de l'attribution de compensation prévu au BP n'est donc que provisoire. Son montant devra ensuite être réajusté au cours de l'année 2015 (par décision modificative ou au moment du vote du budget supplémentaire) à la suite du rapport définitif d'évaluation des charges transférées évoqué *supra*.

L'évaluation provisoire des charges transférées a été menée selon une méthode simple basée sur les moyennes des derniers comptes administratifs déclarées par les communes. Le résultat de cette évaluation provisoire est le suivant :

- **l'AC provisoire prévue au BP 2015 serait de 37,6 M€, contre 51,7 M€ au BP 2014. Elle serait versée par le Grand Dijon à 19 communes.**
- **pour 5 autres communes, l'AC deviendrait « négative », c'est-à-dire que ce sont lesdites communes qui verseraient une AC au Grand Dijon, pour un montant total de 134 K€.**

C - UNE BONIFICATION SIGNIFICATIVE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PERÇUE PAR LE GRAND DIJON

Suite à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine, la dotation globale de fonctionnement perçue par le Grand Dijon en 2015 devrait ainsi évoluer de la façon suivante :

	2013	2014 (montants définitifs)	Montants attendus BP 2015
Dotation d'intercommunalité (1) (incluant la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014)	8 374 378 €	7 321 174 €	11 500 000 €
Dotation de compensation (2)	25 542 597 €	25 258 256 €	24 700 000 €
DGF Totale (1) + (2)	33 916 975 €	32 579 430 €	36 200 000 €

La DGF du Grand Dijon devrait donc augmenter de **3,6 M€** environ en 2015 par rapport au montant perçu en 2014.

Sans la transformation en communauté urbaine, la DGF de Grand Dijon aurait baissé en 2015 de l'ordre de 3,5 M€ par rapport à son montant de 2014 (soit un niveau de l'ordre de 29 M€). **Elle aurait donc été de plus de 7 M€ inférieure à son montant en communauté urbaine, ce qui correspond au gain engendré par cette transformation pour le Grand Dijon.**

BUDGET GÉNÉRAL - ÉQUILIBRES GÉNÉRAUX DU BP 2015

Le total du budget primitif pour 2015 (budget principal et budgets annexes consolidés, hors doubles comptes) s'établit à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 370,6 M€ contre 359 M€ au BP 2014.
- En mouvements réels : 309 M€, contre 303,2 M€ au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

<i>Mouvements réels</i>	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	199 617 288	210 526 197	5,5%	238 771 319	255 330 785	6,9%
Investissement	103 546 022	98 514 931	-4,9%	64 391 991	53 710 343	-16,6%
TOTAL	303 163 310	309 041 128	1,9%	303 163 310	309 041 128	1,9%

D'une année sur l'autre, les comparaisons des volumes budgétaires sont rendues difficiles par plusieurs éléments de contexte :

- d'une part par la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine entraînant un changement de périmètre budgétaire ;
- d'autre part par le fait que, sur certains budgets, l'année 2015 constitue une année de transition de début de mandat, notamment sur le budget annexe des transports (entre la fin de travaux du tramway et le lancement du projet Prioribus).

Tous budgets confondus, à périmètre constant, le volume des dépenses d'équipement s'élève à **48,6 M€**, contre 55 M€ au BP 2014, en raison essentiellement d'un niveau d'investissement modéré sur le budget annexe des transports. En intégrant les nouvelles compétences de la communauté urbaine, **le volume total des dépenses d'équipement s'élève quant à lui à 65,3 M€**. La répartition par grandes politiques des dépenses d'équipement est la suivante :

- **18,4 M€** en matière de voirie au sens large (dont la signalisation, l'éclairage public accessoire de voirie et les parkings en ouvrage), dont **16,7 M€** pour les nouvelles compétences transférées fin 2014 qui deviennent ainsi le premier poste d'investissement du Grand Dijon ;
- **14,4 M€** pour l'habitat, le logement social, la politique de la Ville et la rénovation urbaine ;
- **7 M€** pour le secteur Environnement (usine d'incinération des ordures ménagères, groupe turboalternateur, déchetteries, centre de tri, centre de traitement des déchets d'activités de soin à risque infectieux, politique d'économies d'énergie), ainsi que sur le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- **6,5 M€** pour la politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire (incluant les fonds de concours aux communes à vocation culturelle et sportive) ;
- **5,6 M€** pour la politique de déplacements et de transports publics urbains (investissements du budget annexe des transports) ;
- environ **4 M€** pour le soutien au développement économique et à l'enseignement supérieur (hors avances de trésorerie à la SPLAAD) ;
- les principaux autres projets d'investissement « non classifiables » dans les priorités précédentes sont notamment : le projet de la caserne Transvaal (2 M€), la poursuite de la participation du Grand Dijon au financement de la LINO (1,29 M€), ou bien encore le soutien financier à la construction du nouveau refuge de la Société Protectrice des Animaux (500 K€).

- Hors éléments exceptionnels, le budget primitif montre une évolution maîtrisée de la section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement brute (épargne brute) s'élevant à 38,3 M€ au BP 2015, après 36,1 M€ au BP 2014. Cette évolution est permise à la fois par la bonification de DGF liée à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine, et par une maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement.

- Concernant l'évolution anticipée de l'encours de dette pour 2015, l'amortissement de la dette s'établit pour 2015 à 23,5 M€, dont 1,8 M€ de remboursements anticipés d'emprunts sur le budget annexe des transports. En parallèle, le besoin d'emprunt nouveau s'établit à 36,8 M€ au BP 2015.

Si l'endettement supplémentaire affiché au budget primitif s'élève à 12,3 M€, cette situation évoluera toutefois fortement à la suite du vote du budget supplémentaire 2015. La reprise des résultats de l'exercice 2014 permettra en effet de limiter fortement le besoin d'emprunt et d'envisager un **désendettement cumulé de l'ordre de 10 M€ sur l'année 2015 (tous budgets confondus)**, en cohérence avec l'objectif de désendettement annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'établit pour 2015 à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 265 938 626 €, contre 239 411 045 € au BP 2014.
- En mouvements réels : 235 673 163 €, contre 213 428 846 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

<i>Mouvements réels</i>	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	151 091 054	161 045 441	6,6%	171 392 420	186 400 904	8,8%
Investissement	62 337 792	74 627 722	19,7%	42 036 426	49 272 259	17,2%
TOTAL	213 428 846	235 673 163	10,4%	213 428 846	235 673 163	10,4%

A) RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : elles s'établissent à 186,4 M€, contre 171,39 M€ au BP 2014, en raison de l'évolution du périmètre de compétences du Grand Dijon et de l'importante bonification de la DGF perçue par le Grand Dijon.

- **Le point majeur du budget 2015 est la hausse significative des dotations et participations reçues (chapitre 74), sous l'effet de la bonification de la dotation globale de fonctionnement suite à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine.** Elles sont ainsi prévues à hauteur de **45,57 M€**, soit une hausse de 9,6 % par rapport au BP 2014 (41,57 M€), et comprennent notamment les recettes ci-après.

→ La DGF est attendue en hausse de + 3,6 M€ par rapport au BP 2014.

→ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), jusque là non incluse dans « l'enveloppe normée » des dotations de l'Etat est anticipée à hauteur de 4,48 M€ (montant stable par rapport à 2014).

→ 2,575 M€ de subventions Eco-Folio et Adelphe sont prévues pour le centre de tri (stables par rapport au BP 2014)

- **Les produits d'imposition (chapitre 73)** sont prévus en évolution de 1,1 % par rapport au BP 2014, avec les principaux postes suivants :

- la fiscalité économique : 53,1 M€ prévus en 2014 (après 52,7 M€ au BP 2014), dont :

- 20,16 M€ pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), conformément au produit prévisionnel pour 2015 notifié à la fin de l'année 2014 par la direction générale des finances publiques (DGFIP). Ce montant représente une baisse de 350 K€ par rapport au précédent budget primitif, mais une hausse par rapport au montant effectivement perçu en 2014 (19,8 M€). Le faible dynamisme de cette taxe assise sur la valeur ajoutée des entreprises traduit une conjoncture économique toujours difficile ;
- 27,65 M€ pour la Cotisation Foncière des Entreprises, soit une prévision de hausse du produit de 1,4 % par rapport au BP 2014 (27,3 M€), sous l'effet de l'évolution physique et de l'actualisation légale des bases, et d'une évolution du taux strictement inférieure à l'inflation prévisionnelle prévue par la loi de finances pour 2015.
- 4,3 M€ sur la Taxe sur les Surfaces Commerciales (3,97 M€ au BP 2014) ;
- 778 K€ pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (760 K€ au BP 2014).

- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (compensation perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle) : 8,53 M€ est stable par rapport à 2014, les dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle n'étant pas concernées cette année par la baisse de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

- la fiscalité sur les ménages : taxe d'habitation, taxes foncières, et taxe d'enlèvement des ordures ménagères : le produit attendu est de **54,3 M€** (après 53,6 M€ au BP 2014) :

- 30,1 M€ sur la taxe d'habitation (après 29,9 M€ au BP 2014).
- 22 M€ sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (après 21,6 M€ au BP 2014).
- 2,1 M€ sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (après 2 M€ au BP 2014).
- 59 K€ sur la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (après 54 K€ au BP 2014).

Pour ces recettes, les estimations pour 2015 intègrent une prévision d'évolution physique des bases de 0,7 % (sauf pour la taxe sur le foncier non-bâti, pour laquelle la diminution physique des bases est continue) et d'actualisation légale au rythme de l'inflation prévisionnelle retenue dans le Projet de Loi de Finances (soit + 0,9 %).

Concernant l'évolution des taux d'imposition, le budget 2015 prend en compte, comme les années précédentes, une hypothèse d'évolution limitée des taux d'imposition, significativement inférieure à l'inflation prévisionnelle prévue dans la loi de finances pour 2015.

- Enfin, est également intégrée pour 5 communes une attribution de compensation provisoire « négative » versée par lesdites communes au Grand Dijon, à hauteur de 134 K€ à la suite de l'évaluation provisoire des charges transférées menée par la CLECT.

- **Les produits des services et de gestion courante** (chapitres 70 et 75) sont à périmètre constant en hausse par rapport au BP 2014 (**12,8 M€** contre 12,7 M€ au BP 2014).

→ Les principaux facteurs d'évolution « à périmètre constant » sont les suivants : la redevance spéciale d'ordure ménagère (+ 160 K€ au vu des réalisations 2014), la vente de chaleur produite par l'UIOM (+ 465 K€ qui avaient été comptabilisées au BP 2014 au budget du groupe turbo-alternateur), l'inscription de la redevance annuelle du Zénith (+ 255 K€) qui avait été omise au BP 2014. Les autres produits des services (notamment ceux afférents aux différents équipements de traitement des ordures ménagères) sont attendus en quasi-stabilité par rapport au BP 2014.

→ En intégrant les nouvelles recettes afférentes aux transferts de compétences effectués en 2014, les produits des services et de gestion courante atteignent au total **19,25 M€**, contre 12,7 M€ au BP 2014, soit une forte augmentation de + 52 %. Cette hausse s'explique par l'intégration au budget de la communauté urbaine de 6,4 M€ de recettes transférées des communes, à savoir notamment :

- des différentes redevances d'occupation du domaine public (RODP) perçues par le Grand Dijon à la suite du transfert de la compétence « voirie » et de la compétence « concession de la distribution publique de gaz et d'électricité » (RODP en matière de gaz, d'électricité, et d'eau et assainissement notamment),

- des redevances autres que les RODP versées par les délégataires de service public dans le cadre des contrats de concession de distribution publique d'électricité, mais uniquement pour les communes qui n'étaient auparavant ni membres du SICECO, ni membre du Syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières-lès-Dijon (SIERT) : Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic. Pour les redevances afférentes aux délégations de service public des 20 autres communes, ce sont les deux syndicats qui continueront de percevoir directement les redevances.

- Enfin, **il faut souligner le niveau important des produits exceptionnels (5,3 M€)**, qui correspondent à des produits de revente des certificats d'économie d'énergie liés à la récupération de la chaleur produite par l'incinération des déchets du Grand Dijon pour alimenter le réseau de chauffage urbain de Dijon Est. Le dossier est actuellement en cours d'examen par la Direction générale de l'énergie et du climat du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

B) DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : elles s'élèvent à 161,04 M€, en forte progression de + 10 M€ par rapport au BP 2014 (151,09 M€) en raison du changement de périmètre lié aux nouvelles compétences transférées fin 2014 par les communes.

- **Les charges à caractère général à périmètre constant par rapport au BP 2014** sont en baisse de - 2 %, traduisant une maîtrise importante de ce poste : **28,3 M€** (contre 28,9 M€ au BP 2014). Parmi les facteurs d'évolution, on relèvera notamment :

→ les frais de fonctionnement du secteur collecte et traitement des ordures ménagères (incluant notamment le marché avec la société DIVEO, les frais de fonctionnement de l'usine d'incinération hors assurances et des déchetteries) sont stables par rapport au BP 2015 (19,1 M€ contre 19,3 M€ au BP 2014) ;

→ 550 K€ inscrits pour l'assurance de l'usine d'incinération des ordures ménagères (après 266 K€ au BP 2014), en raison du durcissement des positions des assureurs sur ce type d'équipements, certaines usines de ce type n'étant d'ailleurs à ce jour pas assurées en France ;

→ les compensations versées au délégataire de service public de la piscine olympique et de la salle d'escalade Cime Altitude 245 sont en forte baisse suite au renouvellement de la délégation de service public au 1er janvier 2015 (641 K€ au BP 2015 contre 992 K€ au BP 2014) ;

→ la participation à l'exploitation du syndicat mixte de l'aéroport est prévue à hauteur de 300 K€ pour l'ensemble de l'année 2015, le Conseil Régional apportant un soutien de même montant sur la période.

- **En intégrant les charges afférentes aux nouvelles compétences de la communauté urbaine (essentiellement en matière d'entretien de la voirie, signalisation, maintenance et consommations de l'éclairage public, plan neige), qui représentent 11,5 M€, les charges à caractère général s'élèvent au total à 40,1 M€, contre 28,9 M€ au BP 2014.** Ce montant a été établi et budgété à partir des prévisions budgétaires 2015 transmises par les communes. Il sera davantage affiné au cours de l'exercice 2015 et sera donc susceptible de réajustements à l'occasion du vote du budget supplémentaire ou d'une décision modificative. Il comprend notamment :

- les dépenses de fonctionnement (hors personnel) afférentes à la compétence voirie et à ses différents accessoires (entretien de la voirie et des espaces verts accessoires de voirie, signalisation, circulation, carburants des véhicules, estimation des coûts des fluides des bâtiments affectés à la compétence) : 6 M€
- la consommation de l'éclairage public à l'échelle de l'agglomération : 2,5 M€
- la maintenance de l'éclairage public à l'échelle de l'agglomération : 1,66 M€
- les dépenses de fonctionnement afférentes à la compétence voirie et à ses différents accessoires (entretien de la voirie et des espaces verts accessoires de voirie, signalisation, circulation, carburants des véhicules, estimation des coûts des fluides des bâtiments affectés à la compétence) : 6 M€
- la propreté urbaine : 420 K€
- les dépenses d'entretien afférentes « au secteur pluvial » : 1,15 M€ (dont 900 K€ de curage)

- **Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 21,9 M€**, en quasi-doublement par rapport au BP 2014 (11,1 M€), sous l'effet des transferts de compétences réalisés fin 2014.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- **10,7 M€ sur un périmètre constant par rapport à 2014**, soit une diminution de - 400 K€ par rapport au BP 2014, traduisant une maîtrise de la masse salariale par le Grand Dijon ;
- **auxquels il faut ajouter 11,2 M€ estimés correspondant à la masse salariale « fourchette haute » afférente aux personnels transférés par les communes à la suite de l'extension de compétences du Grand Dijon préalable à sa transformation en communauté urbaine**. Il s'agit essentiellement de personnel affecté à la compétence voirie et ses différents accessoires (signalisation, propreté, éclairage public etc.). Le périmètre exact des personnels transférés sera défini au 1er semestre 2015 entre le Grand Dijon et chacune des 24 communes rencontrées individuellement.

- **Les reversements de fiscalité (chapitre 014) sont prévus à 51,76 M€** (65,82 M€ au BP 2014), avec les postes suivants :

- l'attribution de compensation (dépense) est de **37,6 M€ (contre 52 M€ au BP 2014)**. Il s'agit du montant provisoire pour 2015 proposé par la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie fin janvier 2015. Suite à l'évaluation définitive des charges transférées qui aura lieu d'ici à la mi-2015, le montant de l'attribution de compensation versée à chacune des communes (ou par les communes au Grand Dijon dans le cas d'une attribution de compensation « négative ») sera de nouveau réajusté. Ce réajustement définitif sera pris en compte à l'occasion du vote du budget supplémentaire ou d'une décision modificative à l'automne.

- la dotation de solidarité communautaire est prévue à 13,4 M€, soit une stabilité par rapport à 2014, conformément à la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014.

- la participation de la communauté urbaine au Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) est estimée à 500 K€ en 2015, soit une nouvelle hausse de 120 K€ par rapport au budget primitif 2014 afin de prendre en compte la poursuite de la montée en puissance de ce fonds de péréquation au niveau national (780 M€ de prélèvement au niveau national en 2015, après 570 M€ en 2014).

- **Les subventions et participations versées s'établissent à 43,5 M€**, en progression de 4,2 % par rapport au BP 2014 (41,5 M€).

Parmi les principaux facteurs d'évolution par rapport au BP 2014, on relèvera notamment :

→ l'évolution de la participation au budget annexe des transports (25,5 M€ prévus au BP 2015, soit + 1 M€ par rapport au BP 2014). L'évolution de cette participation, indispensable aux équilibres financiers pluriannuels de ce budget dans un contexte d'évolution atone du versement transport, est néanmoins ralentie par rapport aux exercices précédents (1,5 M€ par an auparavant) ;

→ la subvention d'équilibre au budget annexe des parkings en ouvrage (1,3 M€) dans le cadre des nouvelles compétences de la communauté urbaine.

→ En revanche, la plupart des subventions attribuées par le Grand Dijon sont prévues en stabilité ou en baisse par rapport à 2014, parmi lesquels : les clubs professionnels (1,77 M€ pour missions d'intérêt général), 880 K€ pour Dijon développement (stable), 150 K€ pour l'Ecole supérieure de commerce (stable), 123 K€ de soutien à l'antenne de Sciences Po Dijon (stable), 189 K€ de contribution au syndicat mixte du SCOT (stable).

→ La participation au SDIS est prévue à hauteur de 8,34 M€, soit une hausse de 29 K€ (soit + 0,35 %) par rapport à 2014, conformément à la décision du conseil d'administration du SDIS.

→ 200 K€ sont inscrits pour la poursuite du dispositif de soutien aux emplois d'avenir associatifs (stabilité par rapport à 2014).

→ Enfin, une « subvention » exceptionnelle est également prévue pour soutenir l'organisation de la semaine internationale du cyclotourisme.

- Enfin, **les charges financières** s'élèvent à 3,6 M€, en très légère hausse par rapport au BP 2014 (cette évolution intégrant par prudence, au stade du budget primitif, une possible légère remontée des taux variables en 2015, même si celle-ci n'est pas confirmée à ce jour).

C) DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : elles s'élèvent à 74,63 M€, contre 62,34 M€ au BP 2014, et se décomposent comme suit :

- **Les dépenses d'équipement à périmètre constant s'élèvent à 40,2 M€**, contre 39,2 M€ au BP 2014.

- **Les dépenses d'équipement directes (chapitres 20, 21 et 23) à périmètre constant** s'établissent à 19,2 M€, contre 15,1 M€ au BP 2014. Hors nouvelles compétences de la communauté urbaine, les principales opérations sont ainsi les suivantes :

→ 3,65 M€ HT pour les études et le lancement des travaux de la tribune Est du Stade Gaston Gérard ;

→ 3,5 M€ pour le programme d'investissement et notamment le gros entretien-renouvellement (GER) dans le secteur de la collecte et du traitement des déchets : dont 995 K€ pour les équipements de collecte, 2,3 M€ pour l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) incluant des investissements de GER et l'acquisition de catalyseurs, 115 K€ pour les déchetteries, ainsi que des crédits d'études visant à examiner l'opportunité de l'implantation d'une unité de méthanisation ;

→ 2,4 M€ pour les acquisitions foncières diverses susceptibles d'intervenir en cours d'exercice (chapitre 21) ;

→ 2 M€ pour la poursuite de la rénovation de la caserne Transvaal ;

→ 1,42 M€ HT pour le lancement du projet de la piscine du Carrousel (maîtrise d'œuvre et indemnités des candidats au concours) ;

→ travaux de voirie sur les zones d'activités anciennement d'intérêt communautaire : 1,05 M€, dont notamment 520 K€ pour la ZI de Longvic (solde de l'opération IFF), 300 K€ pour le marché de l'Agro et 150 K€ pour le parking poids lourds rue Lauterbach à Longvic ;

→ 300 K€ pour les études diverses d'urbanisme diverses : aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) concernant les communes de Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, première phase du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), et lancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'élaboration et la mise en place nécessiteront plusieurs années ;

- 200 K€ pour la finalisation des travaux sur l'ex-dépôt Divia ;

- 198 K€ d'investissements concernant le secteur funéraire (cimetière intercommunal), incluant des aménagements du carrefour entre la RD 126 et l'entrée du complexe funéraire ainsi que la réfection du bassin du cimetière ;

- 181 K€ pour les travaux et études d'économie d'énergie dans les bâtiments communautaires ;

- 175 K€ dédiés aux équipements et à la politique cyclables.

*** Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) à périmètre constant s'élèvent à 20,9 M€, contre 24,1 M€ au BP 2014. Les principales opérations sont les suivantes :**

- un soutien réaffirmé au secteur de l'habitat, et notamment à la construction de logements à loyer modérés : 12,1 M€ au total dont notamment :

→ 8,3 M€ pour les participations aux déficits d'opérations de logement à loyer modéré (incluant 572 K€ de subventions à Dijon Habitat pour la réalisation de logements adaptés pour les gens du voyage à Marsannay-la-Côte) ;

→ 2,99 M€ pour la gestion déléguée des aides à la pierre par l'Etat ;

→ 470 K€ pour le soutien à la réhabilitation thermique ;

→ 220 K€ pour la reconquête du parc privé ancien et 30 K€ pour l'aide à l'accession sociale et abordable ;

→ 80 K€ pour solde du soutien à la réhabilitation du foyer Sadi Carnot.

- 3,2 M€ sont prévus afin de permettre la clôture par la SEMAAD de l'opération Mazen Sully désormais entière achevée et commercialisée (ils correspondent au rachat de voirie par le Grand Dijon ainsi qu'à la participation d'équilibre de l'opération telle que définie dans le dernier compte-rendu annuel d'activités présenté le 18 décembre 2014 au conseil communautaire) ;

- 2,3 M€ pour la poursuite de la mise en oeuvre de la convention ANRU (dont 1 M€ pour les opérations de rénovation urbaine du quartier du Mail à Chenôve, 1,2 M€ pour les opérations de rénovation urbaine sur Dijon et 64 K€ pour la commune de Talant) ;

- 1,29 M€ pour la poursuite de la participation du Grand Dijon au financement de la LINO (le solde devrait être versé en 2016, conformément aux derniers échéanciers transmis par la DREAL au Grand Dijon) ;

- 800 K€ pour la participation au projet d'extension-rénovation de La Vapeur, scène de musiques actuelles (1 M€ avait été inscrit au BP 2014, mais ces crédits n'ont finalement pas été utilisés sur 2014 et ont été annulés, le projet n'ayant pas été lancé dès l'an dernier).

- 364 305 € pour les fonds de concours aux communes pour les équipements sportifs et culturels, plafonnés à 20 % du coût hors taxes des projets conformément au règlement d'intervention communautaire, dont :

→ 110 K€ destinés à la réalisation d'un terrain de football synthétique sur la commune de Fontaine-les-Dijon ;

→ 100 K€ destinés à la réalisation d'une salle multi-activités sur la commune d'Ahuy ;

→ 91 380 € destinés à la transformation d'un terrain de football stabilisé en synthétique sur la commune de Saint-Apollinaire ;

→ 36 580 € destinés à la mise aux normes des vestiaires du stade de football de Neuilly-lès-Dijon ;

→ 26 345 € pour l'aménagement d'une bibliothèque sur la commune de Crimolois.

- participation à la tranche 2 du Musée des Beaux Arts de Dijon (20 % du coût hors taxes du projet) : 158 K€ ;

- subvention d'investissement pour l'École supérieure de commerce : 500 K€, conformément à la convention conclue avec l'établissement ;
- 500 K€ destinés à soutenir la construction du nouveau refuge de la société protectrice des animaux (SPA) ;
- subvention d'investissement de 210 K€ pour le syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic destinée à l'acquisition de différents matériels par ce dernier.

- **Les avances de trésorerie (chapitre 27) s'élèvent à 4,15 M€ et correspondent à des avances à la société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD) prévues pour les bilans des zones d'activité : elles sont destinées à la fois à l'opération Bretenière/Agronov (technopôle agro-environnemental) ainsi qu'à l'opération Beauregard suite aux décisions prises à la fin de l'année 2014 concernant la suspension de cette dernière. Suite à l'augmentation de capital de la SPLAAD décidée en 2013, 325,25 K€ sont également prévus au chapitre 26 afin de poursuivre le versement des fonds y afférents à la société (l'intégralité de la participation du Grand Dijon à cette augmentation de capital devra être versée à la SPLAAD d'ici à 2018 au plus tard).**

- **Les dépenses d'équipement totales (dépenses d'équipement directes et subventions d'équipement) correspondant aux nouvelles compétences exercées en 2015 par la communauté urbaine s'élèvent quant à elles à 15 M€ en fourchette haute, décomposées de la façon suivante :**

- 10,6 M€ d'investissements en matière de voirie, signalisation et circulation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (incluant les frais d'études), prenant en compte les programmes d'investissement transmis par les différentes communes ;
- 3,65 M€ d'investissements en matière d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (selon les modes de gestion antérieurs des communes, il s'agit à la fois de dépenses directes du Grand Dijon et de subventions d'équipement au SICECO et au SIERT de Plombières-lès-Dijon ;
- 800 K€ d'investissements dans le secteur du pluvial.

- Enfin, **l'amortissement de la dette** s'élève à 9,8 M€ et les opérations sur produit revolving à 5 M€.

D) RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : elles s'élèvent à 49,27 M€ (42,03 M€ au BP 2014) et se décomposent comme suit :

- **Subventions d'investissement** : 7,49 M€, dont 2,81 M€ pour les fonds délégués par l'Etat pour la gestion des aides à la pierre. Ce niveau de cofinancements en hausse par rapport au BP 2014 s'explique notamment par les cofinancements attendus sur les importants projets que constituent le stade Gaston Gérard et la Piscine du Carrousel, ainsi que par les cofinancements liés aux nouvelles compétences de la communauté urbaine (notamment la voirie). L'année 2015 constitue par ailleurs une année importante de mise en place des nouvelles contractualisations pluriannuelles (contrat de ville, CPER, programme opérationnel régional pour les fonds européens FEDER et FSE) que le Grand Dijon suit avec particulièrement d'attention en vue de s'assurer du maximum possible de cofinancements dans un contexte financier contraint.

- **Récupération de TVA via le FCTVA** : Aucune recette n'est prévue en 2015 au titre du FCTVA, dans la mesure où le régime de récupération change par rapport à ce qu'il était en communauté d'agglomération. En communauté urbaine, le FCTVA est ainsi reversé en année N+2 par les services de l'Etat pour des dépenses effectuées en année N, alors qu'il était reversé l'année de réalisation de la dépense en communauté d'agglomération. Le passage d'un système à l'autre se traduit par l'absence de perception du FCTVA par le Grand Dijon en 2016 et 2017.

- **Produits de cession** : 720 K€ de produits de cession d'une partie de l'ancien site IFF au GAFIHC (ZI de Longvic).

- **Opérations sur le contrat revolving** : 4 M€

- **Remboursements d'avances de trésorerie** par la SEMAAD : 2 M€ dans le cadre de la clôture de l'opération Mazen Sully.

- **Le produit des amendes de police est quant à lui attendu à hauteur de 1,8 M€** en 2015 : les amendes de police sont en effet directement perçues par la communauté urbaine en lieu et place des communes, conformément aux textes en vigueur.

- Concernant la taxe d'aménagement, aucune recette n'est prévue au budget primitif 2015, bien que le Grand Dijon soit désormais « compétent » pour percevoir cette taxe. En effet, les services de l'Etat ont confirmé que le Grand Dijon ne percevrait la taxe d'aménagement qu'au titre des autorisations d'urbanisme délivrées après la date d'effet de la transformation en communauté urbaine. Au vu des délais de reversement par les services de l'État des premières échéances de taxe d'aménagement (délais supérieurs à 1 an *a minima*), le Grand Dijon ne percevra donc pas cette taxe avant 2016.

- **Enfin, l'emprunt d'équilibre du budget principal s'élève à 35,02 M€**, niveau qui sera très significativement réduit durant l'exécution budgétaire 2015 ainsi qu'au budget supplémentaire à l'occasion notamment de la reprise du résultat 2014.

BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DE PRODUITS INERTES (DPI) ET DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOIN A RISQUE INFECTIEUX (DASRI)
--

Ce budget annexe s'établit pour 2015 à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 2 312 100 €, contre 2 216 600 € au BP 2014.

- En mouvements réels : 1 842 716 €, contre 1 795 200 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	1 373 800	1 317 616	-4,1%	1 795 200	1 725 000	-3,9%
Investissement	421 400	525 100	24,6%	-	117 716	NS
TOTAL	1 795 200	1 842 716	2,6%	1 795 200	1 842 716	2,6%

- **Recettes réelles d'exploitation** : Prévues à hauteur de 1 725 000 €, elles sont en repli de 3,9 % par rapport au BP 2014, sous l'effet de la baisse tendancielle du produit des apports de déchets d'activités de soins à risques infectieux.

- **Dépenses réelles d'exploitation** : d'un montant de 1 317 616 €, elles sont en baisse de 4,1 % par rapport au BP 2014. La diminution des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par la baisse des charges de personnel et des frais financiers (- 89 K€ par rapport au BP 2014). Les charges à caractère général progressent de 3,7 %.

- **Dépenses réelles d'investissement** : elles s'élèvent à 525 100 €, dont 350 100 € de dépenses d'équipement (90 K€ pour la décharge et 260 K€ pour le centre de traitement des DASRI).

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 175 000 euros.

- **Recettes réelles d'investissement** : elles s'élèvent à 117 716 €, correspondant au montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget annexe des Transports s'établit pour 2015 à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 113 313 984 €, contre 132 179 475 € au BP 2014.

- En mouvements réels : 87 749 909 €, contre 107 200 230 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	71 174 600	70 477 000	-1,0%	85 514 795	85 341 075	-0,2%
Investissement	36 025 630	17 272 909	-52,1%	21 685 435	2 408 834	-88,9%
TOTAL	107 200 230	87 749 909	-18,1%	107 200 230	87 749 909	-18,1%

A) SECTION D'EXPLOITATION

- **Les recettes réelles d'exploitation** s'établissent à 85,3 M€, soit en légère diminution de 0,2 % par rapport au BP 2014. **Hors subvention d'équilibre du budget principal (25,5 M€, soit + 1 M€ par rapport à 2014) et produits exceptionnels, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,5 %.**

→ Le **produit du versement transport**, très sensible à la conjoncture économique toujours délicate en 2015, est anticipé en stabilité par rapport au BP 2014, soit 53,6 M€. En revanche, il est précisé que le Parlement est revenu fin 2014 sur l'exonération accordée à certains organismes intervenant dans le secteur social et médico-social, ce qui permet au Grand Dijon d'éviter la perte de recette de 2 M€ qui était annoncée au moment du débat d'orientation budgétaire.

→ Une progression du produit de la vente d'électricité des panneaux photovoltaïques du dépôt du tramway est par ailleurs anticipée (271 K€ contre 120 K€ au BP 2014).

→ 1,5 M€ de recettes de TVA récupérée sur les loyers fonctionnement des contrats de partenariat public-privé et de crédit-bail sont également inscrites (recettes qui étaient imputées par erreur en recettes d'investissement au BP 2014).

→ Cette progression des recettes d'exploitation est toutefois limitée par la **baisse du produit de redevance d'occupation du domaine public** versée par la société Clear Channel, désormais forfaitisée à hauteur de 600 K€ par an (contre 1,1 M€ perçus en 2013) suite à la réduction du nombre de mobiliers urbains et de surfaces publicitaires dont l'installation était initialement prévue au marché.

→ **Les autres recettes récurrentes sont stables** : gel de la DGD transports (2,1 M€) et stabilité de la participation du Département (279 K€).

→ Enfin, 1,48 M€ de recettes exceptionnelles sont prévues, correspondant à des cessions foncières.

- **Les dépenses réelles d'exploitation** sont en baisse de 1 % par rapport au BP 2014 et s'établissent à 70,48 M€, avec les points majeurs suivants :

→ **la contribution au délégataire** est prévue à 49,2 M€, en légère évolution de + 0,8 % par rapport au BP 2014 (48,8 M€), suite à l'adaptation de l'offre de transport prévue à l'avenant 6 du contrat de délégation et à l'incidence du changement de taux de TVA.

→ **la masse salariale** affectée au budget annexe des transports diminue à l'issue de la création du réseau de tramway (- 115 K€ de BP à BP).

→ **les charges à caractère général** sont en hausse de 200 K€ (soit + 1,7 % comparé au BP 2014). Sont notamment prévus 170 K€ de dépenses nouvelles en vue du renouvellement du contrat de délégation de service public en 2017. Les loyers « maintenance » des contrats de partenariat public-privé portant sur l'alimentation en énergie du tramway et l'acquisition de bus hybrides progressent de 99 K€ de BP à BP, tandis que les loyers des rames de tramway financées par contrat de crédit-bail augmentent de + 48 K€ (conformément aux échéanciers des loyers prévus aux différents contrats).

D'autres postes sont en revanche en baisse : frais de communication liés au dispositif FISAC (-71 K€), primes d'assurances (-40 K€).

→ Enfin, **les frais financiers** sont stables par rapport au BP 2014 à hauteur de 8,9 M€, incluant 4,7 M€ au titre des loyers financiers des contrats de partenariat public-privé.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 17,3 M€, contre 36 M€ au BP 2014. Elles sont en diminution par rapport à 2014, dans une année 2015 de transition entre la fin du projet du tramway et le lancement du projet Prioribus. Elles se décomposent de la manière suivante :

- **5,4 M€ de dépenses d'équipement** (12,8 M€ au BP 2014), dont :

→ 3,4 M€ pour la fin de l'opération « tramway » (soldes et protocoles de fin de marchés) ;

→ 2 M€ pour les autres investissements relatifs au réseau : dont 546 K€ pour les aménagements du réseau de bus / 300 K€ pour le projet NFC / 300 K€ pour le solde du marché de billettique interopérable / 250 K€ pour la réalisation d'une enquête ménages-déplacements / 250 K€ de crédits d'étude pour le projet de BHNS « Prioribus » / 100 K€ pour des travaux d'aménagement et d'entretien d'espaces verts sur le tracé du tramway / 100 K€ pour le renouvellement du jalonnement directionnel.

- **L'amortissement total de la dette** s'établit à 10,05 M€ (dont 5,1 M€ pour la dette propre et 4,95 M€ pour la dette afférente aux partenariats public-privé).

- **1,8 M€ de remboursements anticipés** d'emprunts sont prévus dès le BP 2014, compte-tenu des équilibres financiers de la section d'investissement.

- **Les recettes d'investissement** s'élèvent à 2,4 M€, composées de :

→ **récupération de TVA** pour 1,2 M€ ;

→ **subventions d'équipement** pour 1,2 M€ : 685 K€ du Département de la Côte d'Or pour la réalisation de l'ouvrage d'art permettant le franchissement de la rocade par le tramway au niveau du Zénith ; 125 K€ de l'État et du FEDER au titre de la réalisation d'une enquête ménages-déplacements ; 100 K€ de subvention de l'État en faveur du projet de billettique sans contact NFC.

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

Le budget annexe du Crématorium pour 2015 s'établit à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 658 826 €, contre 789 300 € au BP 2014.
- En mouvements réels : 423 060 €, contre 470 700 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	140 700	170 060	20,9%	411 000	385 826	-6,1%
Investissement	330 000	253 000	-23,3%	59 700	37 234	-37,6%
TOTAL	470 700	423 060	-10,1%	470 700	423 060	-10,1%

- **Recettes réelles d'exploitation** : Estimé à 376 K€, le montant de la redevance versée par le délégataire diminue par rapport aux prévisions du BP 2014 (411 K€), mais reste stable par rapport aux réalisations de l'exercice 2014. Sont également prévus 10 K€ de produit de traitement des déchets ultimes, destiné à être reversé à différentes associations.

- **Dépenses réelles d'exploitation** : elles s'élèvent à 170 K€, contre 140,7 K€ au BP 2014, soit une progression de 20,9 % en raison du recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de préparer le renouvellement de la Délégation de Service Public.

- **Dépenses réelles d'investissement** : elles sont prévues à hauteur de 253 K€, dont 213 K€ de dépenses d'équipement (185 K€ pour le lancement des travaux de réalisation d'un troisième four et la mise aux normes des installations de filtration, et 24 K€ pour l'aménagement d'un espace repos destiné aux familles).

- **Recettes réelles d'investissement** : elles s'élèvent à 37 234 €, correspondant au montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BRETENIÈRE

Ce budget annexe pour 2015 s'établit à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 89 000 €, égal au BP 2014.
- En mouvements réels : 70 000 €, contre 71 100 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	9 500	9 000	-5,3%	0	0	NS
Investissement	60 500	62 000	2,5%	70 000	71 000	1,4%
TOTAL	70 000	71 000	1,4%	70 000	71 000	1,4%

- **Recettes réelles de fonctionnement** : la commercialisation de la zone étant achevée, aucune recette n'est prévue en 2015.

- **Dépenses réelles de fonctionnement** : elles s'élèvent à 9 000 €, exclusivement composées de frais financiers.

- **Dépenses réelles d'investissement** : les dépenses d'investissement sont exclusivement composées de l'amortissement du capital de la dette, à hauteur de 62 000 €.

- **Recettes réelles d'investissement** : elles sont de 71 000 €, correspondant au montant prévisionnel de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du BP 2015.

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR (GTA)

Le budget annexe du Groupe turbo-alternateur s'établit pour 2015 à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 4 230 000 €, contre 4 631 400 € au BP 2014.
- En mouvements réels : 3 020 700 €, contre 3 040 000 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	1 448 600	1 565 700	8,1%	3 040 000	2 775 000	-8,7%
Investissement	1 591 400	1 455 000	-8,6%	0	245 700	NS
TOTAL	3 040 000	3 020 700	-0,6%	3 040 000	3 020 700	-0,6%

- **Recettes réelles d'exploitation** : estimé à 2 775 000 €, le produit de la vente d'électricité diminue de 8,7 % par rapport aux prévisions du BP 2014, en raison de la réduction des tonnages livrés sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

- **Dépenses réelles d'exploitation** : d'un montant de 1 565 700 €, elles sont en hausse de 117 K€ par rapport au BP 2014, essentiellement sous l'effet de la progression des remboursements de charges au budget principal (+ 172 K€, dont 160 K€ de solde de refacturation au titre de l'exercice 2014) alors que d'autres postes sont en baisse : - 31 K€ pour les charges financières, - 24 K€ pour les charges générales.

- **Dépenses réelles d'investissement** : elles s'établissent pour 2015 à 1,455 M€, dont 600 K€ de dépenses d'équipement pour le gros entretien et le renouvellement régulier des équipements, et 855 K€ d'amortissement de la dette.

- **Recettes réelles d'investissement** : elles s'élèvent à 245 700 €, correspondant au montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'Eau s'établit pour 2015 à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 1 651 970 €, contre 1 530 019 € au BP 2014.
- En mouvements réels : 1 100 050 €, contre 1 002 169 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	211 169	289 050	36,9%	666 259	735 770	10,4%
Investissement	791 000	811 000	2,5%	335 910	364 280	8,4%
TOTAL	1 002 169	1 100 050	9,8%	1 002 169	1 100 050	9,8%

- **Recettes réelles d'exploitation** : elles sont prévues à hauteur de 735 770 €, en progression de 69 K€ par rapport au BP 2014. Le produit des ventes d'eau est notamment attendu en hausse de 284 K€ suite à l'harmonisation des surtaxes communautaires « eau » décidée par délibération du 30 janvier 2014. Aucun produit exceptionnel n'est prévu en 2015.

- **Dépenses réelles d'exploitation** : elles s'établissent pour 2015 à 289 050 €, contre 211 169 € au BP 2014. Cette hausse s'explique par l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 50 K€ à la commune de Couternon pour la réhabilitation d'un barrage sur la Tille, dont les travaux auront une incidence positive sur la ressource en eau. 30 K€ de crédits d'étude sont également prévus pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable.

- **Dépenses réelles d'investissement** : d'un montant de 811 000 €, elles sont composées de dépenses d'équipement pour 450 000 € (dont 170 K€ de travaux de renouvellement des réseaux avenue Roland Carraz à Chenôve et 130 K€ de travaux de sécurisation du réservoir d'Ahuy), de reversements de subventions au délégataire pour 150 K€ et de l'amortissement de la dette pour 211 K€.

- **Recettes réelles d'investissement** : elles sont prévues pour 2015 à hauteur de 364 280 €, composées de récupération de TVA pour 60 K€, de subventions reçues de l'Agence de l'eau pour 275 K€ (dont 125 K€ pour les travaux de renouvellement des réseaux à Chenôve et 150 K€ reversés au délégataire Lyonnaise des eaux pour la suppression des branchements en plomb), et d'un emprunt nouveau d'équilibre du BP pour 28 680 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'Assainissement s'établit pour 2015 à :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 4 270 100 €, contre 4 452 862 € au BP 2014.
- En mouvements réels : 2 157 900 €, contre 2 461 265 € au BP 2014.

Les crédits, en opérations réelles, sont les suivants :

	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Fonctionnement	472 965	591 700	25,1%	2 256 745	1 976 300	-12,4%
Investissement	1 988 300	1 566 200	-21,2%	204 520	181 600	-11,2%
TOTAL	2 461 265	2 157 900	-12,3%	2 461 265	2 157 900	-12,3%

- **Recettes réelles d'exploitation** : Estimées à 1 976 300 €, elles sont en diminution de 280 K€ par rapport au BP 2014, essentiellement sous l'effet de l'harmonisation des surtaxes communautaires « assainissement » décidée par délibération du 30 janvier 2014.

- **Dépenses réelles d'exploitation** : elles sont en hausse de 119 K€ par rapport au BP 2014 et s'établissent pour 2015 à 591 700 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription de 142 K€ dépenses nouvelles pour le traitement des eaux usées des communes de Bressey-sur-Tille, Magny-sur-Tille et Bretenière, en application de conventions de déversement passées avec les syndicats d'eau et d'assainissement d'Arc sur Tille et de Fauverney, et par l'inscription de 150 K€ de charges exceptionnelles (annulation sur exercices antérieurs de titres de participation au raccordement à l'égout et de titres de participation au financement de l'assainissement collectif).

Par ailleurs, les charges financières diminuent de 150 K€ de BP à BP suite aux remboursements anticipés d'emprunts effectués sur ce budget au cours de l'exercice 2014.

- **Dépenses réelles d'investissement** : d'un montant de 1 566 200 €, elles sont composées de dépenses d'équipement pour 1,26 M€ (dont 1,09 M€ de travaux d'extension et de renouvellement des réseaux et 168 K€ de provision pour travaux futurs), et de 308 K€ d'amortissement de la dette.

- **Recettes réelles d'investissement** : d'un montant de 181 600 €, elles se composent exclusivement de récupération de TVA.

BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Ces budgets annexes retracent les prestations facturées aux collectivités clientes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Pour le service de collecte, le budget 2015 est équilibré à 146 000 €, contre 167 000 € au BP 2014. Pour le service de traitement, le budget 2015 est équilibré à 1 903 000 €, contre 2 179 000 € au BP 2014.

Budgets annexes	Dépenses			Recettes		
	BP 2014	BP 2015	%	BP 2014	BP 2015	%
Service de collecte (fonctionnement)	167 000	146 000	-12,6%	167 000	146 000	-12,6%
Service de traitement (fonctionnement)	2 179 000	1 903 000	-12,7%	2 179 000	1 903 000	-12,7%
TOTAL	2 346 000	2 049 000	-12,7%	2 346 000	2 049 000	-12,7%

Prévues à hauteur de 2 049 000 €, les prestations facturées sont en repli de 12,7 % par rapport au BP 2014, sous l'effet de la baisse tendancielle des tonnages collectés et traités.

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE
--

Créé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014, ce nouveau budget annexe traduit le transfert au Grand Dijon de la compétence « parcs et aires de stationnement ».

Ce budget annexe s'établit pour 2015 :

- à 6 762 530 € en mouvements budgétaires totaux (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) ;
- à 5 588 250 € en mouvements réels, dont les totaux par section sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Mouvements réels	Dépenses BP 2015	Recettes BP 2015
Fonctionnement	3 646 250	4 576 530
Investissement	1 942 000	1 011 720
TOTAL	5 588 250	5 588 250

- **Dépenses réelles d'exploitation** : d'un montant total de **3,65 M€**, elles comprennent notamment les frais de personnel afférents aux agents affectés aux parkings en ouvrage (1,09 M€), les frais de maintenance et fournitures divers (493 K€), les consommations de fluides des parkings (245 K€), les charges de copropriété (474 K€), le paiement de la taxe foncière (322 K€) ainsi que les intérêts de la dette à hauteur de 800 K€. Ces derniers seront remboursés par le Grand Dijon à la Ville de Dijon, cette dernière ayant à ce stade conservé les emprunts dans son encours de dette dans l'attente du rapport définitif d'évaluation des charges transférées de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui déterminera les modalités de traitement de ces emprunts (maintien dans l'encours de dette de la Ville de Dijon avec ajustement de l'attribution de compensation, ou bien transfert au Grand Dijon).

- **Recettes réelles d'exploitation** : hors subvention d'équilibre du budget principal (voir *infra*), elles comprennent essentiellement les droits de stationnement des parkings en ouvrage de la Ville de Dijon, estimés à 3,2 M€ pour 2015, soit un niveau constant par rapport à 2014.

- **Dépenses réelles d'investissement** : le programme d'investissement prévu en 2015 à hauteur de 1,722 M€ se décompose quant à lui de la manière suivante :

- 1 M€ de modernisation et de gros-entretien renouvellement (GER) des matériels de péage et des bornes de paiement dans les différents parkings en ouvrage, permettant de diversifier les modes de paiement proposés (et notamment le paiement « sans contact ») aux usagers et de limiter la fraude (dans le cadre du projet NFC lancé par la Ville de Dijon) ;
- 600 K€ pour le remplacement de l'ascenseur du parking Darcy suite aux travaux de réaménagement de la place Darcy (projet lancé en 2014) ;
- 122 K€ de frais d'assurance et petits travaux divers.

L'amortissement de la dette s'élève quant à lui à 220 K€ (remboursement à la Ville de Dijon, cette dernière conservant les emprunts dans son encours de dette dans l'attente du rapport définitif d'évaluation des charges transférées de la commission locale d'évaluation des charges transférées).

- **Recettes réelles d'investissement** : elles incluent 108 K€ de subventions de l'État au titre de la mise en place de moyens de paiement innovants (NFC), ainsi qu'un recours à l'emprunt à hauteur de 0,9 M€. Le besoin d'emprunt sur ce budget annexe devrait toutefois être entièrement supprimé au budget supplémentaire à la suite de la reprise de l'excédent d'investissement à fin 2014 du budget annexe du stationnement de la Ville de Dijon désormais clôturé.

L'équilibre de ce budget est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de 1,3 M€, justifiée à la fois par la nécessité de réaliser en 2015 des travaux significatifs de gros entretien-renouvellement et par un contexte où les tarifs appliqués, situés dans la moyenne nationale, ne permettent pas à eux seuls d'équilibrer le budget annexe.

La nécessité de versement d'une subvention d'équilibre annuelle par le budget principal sera bien entendu prise en compte dans l'évaluation des charges transférées et dans la correction définitive de l'attribution de compensation versée chaque année à la Ville de Dijon par le Grand Dijon.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le Budget Primitif 2015 de la Communauté urbaine du Grand Dijon pour :
 - le budget principal, incluant une subvention d'équilibre de 1,3 M€ au budget annexe des parkings en ouvrage ;
 - le budget annexe de la Décharge des Produits Inertes (DPI) et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ;
 - le budget annexe des transports publics urbains ;
 - le budget annexe du crematorium ;
 - le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères ;
 - le budget annexe du service de traitement des ordures ménagères ;
 - le budget annexe de la zone d'activités de Bretenière ;
 - le budget annexe du Groupe Turbo-alternateur ;
 - le budget annexe de l'assainissement ;
 - le budget annexe de l'eau ;
 - le budget annexe des parkings en ouvrage.
- **de préciser** que chaque budget est voté au niveau du chapitre, selon les maquettes budgétaires jointes en annexe à la présente délibération.